

Source liée à « [L'action de grâces pour le rétablissement du roi à l'église des Révérends Pères de l'Oratoire, le 8 février 1687](#) » et publiée au sein du corpus « [Sources des fêtes et des cérémonies décorées par Charles Le Brun \(1660-1687\)](#) », que Gaëlle Lafage, docteur en histoire de l'art et lauréate d'une bourse de recherche du Centre de recherche du château de Versailles en 2014, a rassemblé pour accompagner la publication de son ouvrage « [Charles Le Brun décorateur de fêtes](#) » (Presses universitaires de Rennes, 2015).

Comptes de l'Académie de Peinture et de Sculpture

Les comptes établis par l'Académie sont très précis. Ils permettent de connaître les noms des académiciens qui participèrent au décor ainsi que ceux qui refusèrent de payer à cause des différends qu'ils avaient avec l'institution et surtout avec Le Brun.

ENsBA, ms. 556, carton II, année 1687.

Compte que rend à l'Académie royale de Peinture et Sculpture, Charles de Beaubrun, de la Rechte, et dépence pour les prières, et la cérémonie, qui ont esté faites dans l'église des R.R.P.P. de l'Oratoire de la rue St Honoré en la présente année mil six cent quatre vingt sept.

Rechte

L'Académie ayant résolu par sa délibération du troisiesme janvier mil six cent quatre vingt sept, de faire célébrer le service divin dans l'église des RRPP de l'Oratoire de la rue St Honoré, en action de grâce de la santé du Roy. Et par une autre délibération du quatorsiesme du même mois, pour servir la dépence qui seroit faite, il fut conclu que tant Mrs les officiers, que Mrs les Académiciens payeroient chacun la somme de vint livres, pour composer la somme de deux mil livres, à laquelle l'Académie jugeoit que monteroit la dépence proposée.

Et en exécution de cette Délibération a esté payé

Par monsieur Le Brun vint trois livres	23 tt.
Mr Girardon vint trois livres	23 tt.
Mr Desjardins vint trois livres	23 tt.
Mr De Sève vint trois livres	23 tt.
	Soit 92 tt.

Par monsieur Le Hongre vint trois livres	23 tt.
Mr de Beaubrun vint trois livres	23 tt.
Mr Buister vint livres	20 tt.
Mr Bénard vint livres	20 tt.
Mr Ferdinand vint livres	20 tt.
Mr Coipel vint livres dix sols.....	.20 tt. 10 s.
Mr Renaudin vint trois livres	23 tt.
Mr Paillet vint trois livres	23 tt.
Mr de Sève vint trois livres	23 tt.
Mr Blanchard vint livres	20 tt.
Mr Coisseaux vint livres	20 tt.

Mr Ouasse vint trois livres	23 tt.
Mr Tuby vint livres (Jean-Baptiste)	20 tt.
Mr Montagne vint livres (de Platte-Montagne Nicolas)	20 tt.
Mr Le Mosnier vint trois livres	23 tt.
Mr Raon vint livres	20 tt.
Mr Lichery vint livres	20 tt.
Mr de Namur vint livres	20 tt.
Mr Maniere vint trois livres	23 tt.
Mr Corneille vint livres	20 tt.
Mr Vuandermeulen vint livres	20 tt.
Mr Le Clerc vint livres	20 tt.
Mr Friquet vint trois livres	23 tt.
Mr Yvert vint livres	20 tt.
Mr Tortebat vint livres	20 tt.
	Soit 529 tt. 10 s

Par monsieur Silvestre vint livres dix sols	20 tt. 10 s
Mr Edelinck vint livres	20 tt.
Mr Batiste vint livres	20 tt.
Mr Héraut vint trois livres	23 tt.
Mr Audran vint livres	20 tt.
Mr Baudet vint livres	20 tt.
Mr Loir vint livres	20 tt.
Mr Guérin vint livres	20 tt.
Mr de St Georges vint livres	20 tt.
Mr Toblo vint livres	20 tt.
Mr Le Maire vint livres	20 tt.
Mr Vleughles vint livres	20 tt.
Mr Vallet vint livres	20 tt.
Mr Picard vint livres	20 tt.
Mr Vignon vint livres	20 tt.
Mr Mazeline vint livres	20 tt.
Mr Garnier onze livres dix sols	11 tt. 10 s.
Mr LEspagnandel vint livres	20 tt.
Mr Lallemand vint livres	20 tt.
Mr Cottel vint livres	20 tt.
Mr Armand vint livres	20 tt.
Mr de Troy vint livres	20 tt.
Mr Bonnemer vint livres	20 tt.
Mr Lambert quinze livres	15 tt.
Mr Le Comte vint livres	20 tt.
Mr Natier vint livres	20 tt.
Mr Chéron dix neuf livres	19 tt.
	529tt.

Par monsieur Parosse vint livres	20 tt.
Mr de la Mare vint livres	20 tt.
Mr Allegrin vint livres	20 tt.
Mr Maniere filz vint livres	20 tt.
Mr Flamand vint livres	20 tt.

Mr Vuancleve vint livres.....	20 tt.
Mr Vuanbec vint livres.....	20 tt.
Mr Béville vint livres.....	20 tt.
Mr Cornu vint livres.....	20 tt.
Mr Leblond vint livres	20 tt.
Mr Ferdinand vint livres	20 tt.
Mr Benoist vint trois livres	23 tt.
Mr Arnould vint livres	20 tt.
Mr Giffard vint livres	20 tt.
Mr Prou vint livres	20 tt.
Mr Caré vint livres	20 tt.
Mr Rottier vint livres	20 tt.
Mr Rénel vint livres	20 tt.
Mr Vigner vint livres.....	20 tt.
Mr Pouletier vint livres	20 tt.
Mr Arcis vint livres	20 tt.
Mr Garnier vint livres	20 tt.
Mr Largillière vint livres.....	20 tt.
Mr Rousselet vint livres	20 tt.
	483 tt.

Ceux qui ont été exceptez de l'obligation de payer à cause du travail qu'ils ont fait pour cette cérémonie :

Mr Jouvenet
 Mr Verdier
 Mr Boulogne
 Mr Boulogne le jeune
 Mr Hallé
 Mr Person
 Mr Alexandre
 Mr Le Moine
 Mr Hulliot
 Mr Coipel filz (Mr Buiret)
 Mr Nocret

Ceux qui ont refusé de contribuer :

Mr de Lafosse
 Mr Le Gros
 Mr Mignard absent
 Mr Corneille l'aisné
 Mr Tiger
 Mr Lespignola

Plus en exécution de la délibération du premier mars de ladite année pour satisfaire plus promptement aux ouvriers auquels il estoit deub, monsieur Le Brun s'est offert d'avancer la somme de deux cent livres, pour en estre rembourcé, sur le premier fonds qui reviendra à l'Académie, laquelle somme a esté receue par ledit comptable..... 200 tt.

Plus en exécution de ladite délibération et aux mêmes conditions a esté receu par ledit comptable de monsieur Girardon la somme de soixante quinze livres 75 tt.

Plus de monsieur Desjardins pareille somme de soixante quinze livres..... 75 tt.

350 tt.

Somme totale de la recepte

Dix neuf cent quatre vingt trois livres dix solz 1983 tt. 10 s.

Depence faite en conséquence et conformément aux ordres de messieurs les officiers en exercice et suivant les quittance des ouvriers

Premièrement

Payé à Mr le Moine ornementateur la somme de soixante livres suivant la quittance du 17 janvier 1687 60 tt.

Item audit sieur le Moine pareille somme suivant sa quittance du 31 janvier de ladite année 60 tt.

A Treville menuisier la somme de cent livres pour ouvrages de menuiserie suivant sa quittance du premier février de ladite année 100 tt.

Item a Mr Licheri la somme de quinze livres pour journées d'hommes suivant sa quittance du 9e février de ladite année 15 tt.

Item aux Suisses du Roy pour avoir gardé la porte de l'Eglise des pères de l'Oratoire, suivant la quittance de Mr Nocret du 13e février, la somme de quarante sept livres dix sols 47 tt. 10 s.

Item à Mr Cholot ferblantier la somme de 34 tt. 5 s. suivant sa quittance du 13e février 34 tt. 5 s.

Item au Sr Blancheton serrurier la somme de neuf livres suivant sa quittance du 13e février 9 tt.

Item à M. Guérin la somme de 24 tt. qu'il a avancée pour 4 milliers d'or suivant sa quittance du 13e février de ladite année 24 tt.

Item audit Mr Guérin la somme de 24 tt. 10 s. pour les Suisses qui ont gardé la première barrière suivant sa quittance du 13e février 24 tt. 10 s.

Item audit Mr Guérin pour cinq journées du Sieur Leschevin suivant sa quittance du 13e février 15 tt.

Item audit sieur Guérin la somme de 11 tt. pour l'impression des billets suivant sa quittance du 13e février 11 tt.

Au sieur Le Maire pour journées d'hommes la somme de 27 tt. suivant sa quittance du 14e feber 27 tt.

À Mr Charpentier maître de musique, la somme de 350 tt. suivant sa quittance du 14 février 350 tt.

Item au Sr Tréville, menuisier, la somme de 216 tt. pour parfait payement suivant sa quittance du 14e feber 216 tt.

Item au Sieur Perou, la somme de soixante cinq livres deux solz qu'il avoit avancé pour la cérémonie suivant sa quittance du 15e feber 62 tt. 2 s.

Item à monsieur Hulliot la somme de trente cinq livres suivant sa quittance du vinte fevrier 35 tt.

Item à M. Corda pour avoir fourny des Chaizes pour la cérémonie selon sa quittance du 20e février la somme de 40 tt. 40 tt.

Item à M. Lebegue la somme de cent trente trois livres pour avoir tendu les tapisseries pour ladite cérémonie ladite quittance dattée du 21e fevrier 133 tt.

Item au Sieur Philippes Pelletier menuisier pour divers ouvrages de menuiserie la somme de deux cent quatre vint huit livres dix sols en deux quittance l'une datée du 18 fevrier et l'autre du 7e mars.....	288 tt. 10 s.
	1180 tt. 12 s.
Item à Mr Auger cirier la somme de deux cent soixante livres dix neuf solz pour fourniture de cire en deux quittances l'une du 25e fevrier et l'autre du 17e mars	260 tt. 19 s.
Item à monsieur Perrin pour fourniture de toile, huille, couleurs et détrempe la somme de deux cent quarent livres suivant deux quittances l'une datée du 22e fevrier et l'autre du 29 mars.....	240 tt.
Item à Mr de la Rouë miroitier pour avoir fourni lustres et girandolles pour la cérémonie la somme de 55 tt. et une quittance dattée du 10 avril.....	55 tt.
Item au sieur Le Maistre, ferblanquier la somme de cent huict livres neuf sols pour fourniture de pots de feu et lampes suivant ses deux quittances l'une du 26e feber et l'autre du 15e avril	108 tt. 9 s.
Item au sieur Perou la somme de cinq livres quatre solz suivant sa quittance dattée du dernier avril	5 tt. 4 s.
Item au Sr Perou la somme de quarente livres pour peines extraordinaires qu'il a prises à la cérémonie qui a esté faite au RRPP de l'Oratoire, Et la somme de douze livres à ses garçons pour le mesme sujet suivant sa quittance du troiziesme may	52 tt.
	721 tt 12 s.
Au Sieur Casiono, modèle italien, pour gratification et les soins qu'il a pris cent solz.....	5 tt.
Au Sieur Fleury, modèle françois, pour gratification à cause des peines qu'il a prises onze livres	11 tt.
À M. Jouvenet, la somme de cinquante six livres tant pour dépence qu'il a avancée, que pour la somme de vint trois livres qui lui devoit estre rendue comme ayant travaillé aux tableaux de la décoration	56 tt.
A Mr Ouasse, peintre en ornements, la somme de trent livres pour ouvrages qu'il a faits	30 tt.
	102 tt.
Somme totale de la dépence du présent compte la somme de deux mil trois cent soixante dix huict livres neuf sols	2378 tt. 9 s.
La recepte du présent compte se monte à la somme de dix neuf cent quatre vint trois livres dix sols et la dépense à la somme de deux mil trois cens soixante dix huict livres neuf sols partant monsieur de Beaubrun a vancé par le présent compte la somme de trois cens quatre vingt quatorze livres dix neuf sols duquel reliquat dont l'académie se trouvoit redevable envers monsieur de Beaubrun est fait mention dans le compte de la recepte et dépense ordinaire de l'académie rendu cejour'd'huy troisiesme avril mil six cent quatre vingt huict en foy dequoy le double du présent compte a esté signé par messires nommés et députés pour l'audition dudit compte ordinaire, lequel est demeuré entre les mains de monsieur de Beaubrun pour luy servir de décharge et d'autant que le présent double qui doit demeurer à l'Académie n'estoit parfaict le jour de la reddition dudit compte et qui ne sert a l'académie que de mémoire. Il n'a eu signé que de monsieur de Beaubrun et de moy ce cinquiesme avril mil six cent quatre vingt huict.	
De Beaubrun	

Guérin

Par résultat de l'Académie royalle de peinture et de sculpture du troisi[e]s[eme] (troisiesme) avril mil six cent quatre vingt huit se présent compte arrestez par Mess. députés à cet effect a esté agrée et varifié par la compagnie ainsy qu'il eu plus amplement faict mention sur le compte de la despence ordinaire aresté led. jour faict ce cinquie. avril mil six cent quatre vingt huict.

Guérin.